

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA DÉSIGNATION DE TROIS REPRÉSENTANTS ET DE TROIS SUPPLÉANTS DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX APPELÉS A SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SATT AST

Vu le code de l'éducation et notamment les dispositions des articles L.712-1, L.712-3 et R.711-15 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts de la SATT Aquitaine Science Transfert ;

Vu la délibération n°2025-17 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux en date du 11 mars 2025 relative à la désignation des représentants de l'université de Bordeaux appelés à siéger au sein de la SATT AST.

Considérant qu'en vertu des dispositions précitées, il appartient au conseil d'administration de désigner les personnes physiques appelées à représenter l'université de Bordeaux au sein du conseil d'administration de la SATT AST ;

Considérant qu'en vertu des dispositions précitées, il appartient au conseil d'administration de désigner d'éventuels suppléants aux personnes physiques appelées à représenter l'université de Bordeaux au sein du conseil d'administration de la SATT AST ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Désignation des titulaires

Sont désignés, ès qualité, pour siéger en tant que titulaires au sein du conseil d'administration de la SATT AST les personnes suivantes :

- **Le président de l'université, Monsieur Dean LEWIS**
- **Le vice-président en charge de l'innovation, Monsieur Etienne DUGUET**
- **Le directeur général du CHU de Bordeaux, Monsieur Vincent-Nicolas DELPECH**

Article 2. Désignation des suppléants

Sont désignés, ès qualité, pour siéger en tant que suppléants au sein du conseil d'administration de la SATT AST les personnes suivantes :

- **Le vice-président en charge des relations entreprises et filières, monsieur Dominique REBIÈRE**, suppléant de monsieur Dean LEWIS,
- **Le vice-président en charge de la recherche, monsieur Jean-René CAZALETS**, suppléant de monsieur Etienne DUGUET
- **Le Directeur de la recherche clinique et de l'innovation du CHU de Bordeaux, Monsieur Carles DE BIDERAN**, suppléant de Vincent-Nicolas DELPECH.

Article 3. Abrogation

La présente délibération abroge la délibération n°2025-17 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux en date du 11 mars 2025 relative à la désignation des représentants de l'université de Bordeaux appelés à siéger au sein de la SATT AST.

Article 4. Publication

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (33 votants)
Pour : 30
Contre : 2
Abstention : 1

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux

